

Les infos

Vendredi 22 Octobre 2010



PAS DE LIBERTÉS...

...avec les libertés. Il va être temps de faire le point et les mises à jour nécessaires sur l'ensemble des dispositifs qui, dans l'entreprise servent à pister ce que l'on fait. Entre la saisie de disques durs, contenant donc potentiellement des données personnelles, les logiciels permettant d'investiguer le contenu des fichiers de votre ordinateur, les enregistrements, aux motivations floues ou unilatérales, de la messagerie ou des conversations téléphoniques... et on en passe, il n'existe à ce jour aucun document normatif dans l'entreprise. Bref, chacun bidouille dans son coin sa petite potion et enregistre un peu ce qu'il veut, sauf à se faire prendre les doigts dans le pot de confitures. Au fond, la seule véritable protection du salarié c'est la Charte d'Utilisation des Moyens de Communication Electronique, négociée avec les syndicats. Elle date de 2002, depuis bien des technologies de contrôle ont vu le jour, sans que l'entreprise se préoccupe plus que ça de prendre les sécurités nécessaires. C'est donc à la négociation et aux élus du personnel qu'il appartient de prendre l'initiative, ce que la CGT ne va pas manquer de faire au travers de quelques exemples récents. D'autant plus que jusqu'à présent la maison a refusé de nommer un Correspondant Informatique et Libertés, malgré les demandes multiples. Ce qui ne fait qu'ajouter à l'opacité des initiatives prises de-ci de-là, voire jeter un doute quant aux intentions finales.



INSULTES, BÂTON ET MENTERIE

On retiendra de ce pouvoir et de sa « réforme » des retraites que son obstination érigée en politique l'aura finalement conduit à un divorce profond d'avec les Français. Insulter la jeunesse qui serait incapable de penser, lui donner des coups de bâton pour la faire rentrer en classe, nier l'évidence et mentir sur la participation que le ministre et sa police voient baisser au fil des manifestations, mentir encore aux femmes et aux ouvriers exerçant des métiers pénibles en leur promettant un traitement de « faveur »... Tout cela n'aura pas réussi à faire diversion, ni entamer la responsabilité et l'unité syndicale que toute l'Europe regarde. Pas celle d'Angela ou de David, l'autre la vraie, que notre exemple ragaillardit. Finalement, vote accéléré ou pas, un nouveau rendez-vous de manifestations est proposé jeudi 28 et samedi 6 novembre par les confédérations syndicales auquel les syndicats de la Société Générale vous invitent à nouveau à participer. Conscients de l'impact financier pour chacun, mais conscients aussi qu'on ne peut se résigner devant une telle agression contre le monde du travail.

ACCORD MONDIAL ?

Dans le cadre des rencontres sur la localisation des emplois dans le monde, le débat s'est engagé avec la direction sur la possibilité de négocier un accord mondial portant sur des droits des personnels et des engagements de la direction générale que la direction pourrait prendre notamment en matière d'emploi et de reclassement. La CGT a proposé en plus d'intégrer la question des droits pour le personnel prestataire, celles du droit syndical et de la représentation du personnel, et enfin et de la « transférabilité » des droits d'une entité du groupe à une autre. Prochaine étape le 26/11. D'ici là les syndicats ont annoncé une plateforme commune, et la direction générale devra annoncer sa volonté politique de rechercher un tel accord.

CGT Société Générale - SPB Société Générale
Paris La Défense 92972 CX - 01.42.14.30.68
c g t . s g @ w a n a d o o . f r
Internet : www.premiumwanadoo.com/cgt.sg/
Intranet : Portail SG, Salariés France, Espace syndical, CGT